

RESOLUTION – PARTIE I

Dans le cadre de notre démarche syndicale et notre rapport aux salarié-e-s et aux retraité-e-s

Le congrès des syndicats de la FNME CGT décide :

- De partir de l'expression de la réalité quotidienne que vivent les salarié-e-s dans l'entreprise pour confronter nos propositions et construire avec eux les solutions à leurs difficultés. C'est cette orientation qui doit guider l'élaboration de nos plans de travail, que ce soit pour le déploiement, la vie syndicale comme pour l'activité revendicative.
- De faire vivre un syndicalisme CGT dans lequel une majorité se reconnaît, fait confiance et s'engage, sans renoncer et en mettant en avant les valeurs de la CGT
- De faire vivre une démarche syndicale en prise avec les salarié-e-s et retraité-e-s et les alternants. Une démarche qui vise, à partir de leurs besoins, à bâtir des propositions, à les revendiquer, à lutter, à établir un rapport de force avant de négocier.
- De proposer à chaque instant l'adhésion.
- De travailler à la convergence de luttes.
- De développer des solidarités entre générations, entre tous les salarié-e-s quelles que soient leurs garanties collectives, entre femmes et hommes, entre catégories socio-professionnelles.
- De valoriser le travail de négociation et les victoires engrangées en perfectionnant et diversifiant notre communication, dans l'objectif de promouvoir l'action de la CGT et d'améliorer son image.
- D'aider à décrypter les stratégies des entreprises.
- D'évaluer chaque mouvement revendicatif, notamment en termes de syndicalisation.
- D'associer les syndiqué-e-s (actifs(ves) et retraité-e-s) et les salarié-e-s et retraité-e-s à chaque étape des discussions ou des négociations sur les sujets qui les concernent en les consultant
- De rechercher sans cesse l'unité syndicale sur la base des revendications exprimées par les salarié-e-s.
- D'être attentif, partout, à l'équilibre nécessaire entre activité syndicale et institutionnelle.
- De veiller à ce que les IRP soient au service de la démarche revendicative, sans opposer les militant-e-s entre celles et ceux qui sont dans les IRP et les autres.
- De mieux prendre en compte des situations spécifiques des ICT.
- De renforcer le lien de confiance avec tous les salarié-e-s et retraité-e-s en implantant notre activité dans leur quotidien et en s'appuyant sur nos syndiqué-e-s pour en faire des relais.
- De porter la lutte pour l'égalité femmes hommes en priorité et ce, dans une perspective d'émancipation, de progrès social, pour imposer la justice sociale. Pour cela, il décide de se battre pour une approche intégrée de l'égalité à tous les niveaux (l'emploi, la carrière, la formation continue, la santé, la retraite).
- De continuer la démarche de déploiement auprès des jeunes, en les appelant à la syndicalisation et à l'engagement syndical.
- De lutter contre toutes les discriminations.
- D'accueillir les nouveaux embauchés avec les outils de la FNME CGT comme le livret d'accueil fédéral ou les fiches UFICT "Vos droits" et leur proposer la Formation Syndicale d'Accueil (FSA).
- De préparer et mener une campagne offensive en direction des actifs et retraité-e-s sur les enjeux revendicatifs de la retraite pour le développement des luttes nécessaires.
- De faire de la continuité syndicale une priorité des militants actifs et retraité-e-s, notamment en rencontrant les milliers de syndiqué-e-s qui devraient partir en retraite dans les 5 ans.